



PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE D'AUTRAY  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLISABETH

*Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Élisabeth, tenue le 18 septembre 2023, à 19 h 00, au 2391, rue Principale, Sainte-Élisabeth, centre Primevère.*

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Le maire, monsieur Louis Bérard, déclare l'assemblée ouverte à 19 h 05.*

Les membres du conseil présents sont : mesdames Diane Lavallée et Josée Leclair, messieurs Benoit Desrochers, Francois-Henri Lafarge, et Serge Perreault formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Louis Bérard.

Est absent : Monsieur Pierre Coutu

Monsieur David Paradis-Lapointe, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-09-186

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

*L'ordre du jour se retrouve à la page suivante.*



## **ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **3. CORRESPONDANCE**

### **4. GREFFE**

- 4.1 AVIS PUBLIC DES RÉSULTATS D'ÉLECTION
- 4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 AOÛT 2023 ET DU 30 AOÛT 2023

### **5. TRÉSORERIE**

- 5.1 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS AU 30 AOÛT 2023
- 5.2 DÉPÔT DES COMPTES À PAYER AU 12 SEPTEMBRE 2023
- 5.3 DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS AU 12 SEPTEMBRE 2023
- 5.4 RAPPORT FINANCIER PRÉLIMINAIRE AU 30 AOÛT 2023
- 5.5 SUBVENTION : PROGRAMME D'ENTRETIEN DES IMMEUBLES
- 5.6 TRANSFERT DES CRÉDITS
- 5.7 MANDAT ARCHÉOLOGIQUE : CENTRE MULTIFONCTIONNEL
- 5.8 LOCATION DE BUREAU AU 2195 RUE PRINCIPALE
- 5.9 LOGICIEL DE CLASSEMENT PAR INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 5.10 ACTIVITÉS DE RECONNAISSANCES ANNUELLES

### **6. RESSOURCES HUMAINES**

- 6.1 FIN DES CONTRATS DE TRAVAIL SAISONNIERS
- 6.2 STATUT TEMPORAIRE DU POSTE DE L'AGENTE ADMINISTRATIVE
- 6.3 POLITIQUE ENCADRANT LE TRAVAIL ÉTUDIANT
- 6.4 POLITIQUE DE GESTION DU PERSONNEL CADRE DE LA MUNICIPALITÉ – MISE À JOUR

### **7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

- 7.1 DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL DES PERMIS

### **8. LOISIRS ET PARCS**

- 8.1 INFO : FÊTE DES ÉPOUVANTAILS
- 8.2 ADOPTION PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 9.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

### **10. TRAVAUX PUBLICS**

- 10.1 OCTROI DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS
- 10.2 OCTROI DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS MUNICIPAUX
- 10.3 APPEL D'OFFRE : ENTRETIEN OU DÉMARRAGE DE LA PATINOIRE MUNICIPALE
- 10.4 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028)

### **11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 11.1 DÉPÔT DES RAPPORTS PÉRIODIQUES

### **12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **14. LEVÉE DE LA SÉANCE**



### 3. CORRESPONDANCE

Le résumé de la correspondance concernant les élus en date du 12 septembre 2023 est déposé.

### 4. GREFFE

#### 4.1 Avis public des résultats d'élection

Le greffier informe que la période de mise à candidature pour l'élection du 8 octobre s'est terminée le 8 septembre dernier. Une seule candidature a été reçue pour chacun des postes en élection. Ceux-ci sont donc élus par acclamation.

#### 4.2 Adoption du procès-verbal du 21 aout 2023 et du 30 aout 2023

Considérant que les élus ont pu consulter individuellement les procès-verbaux avant la séance.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 aout 2023 ainsi que la séance extraordinaire du 30 aout 2023.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à la majorité.*

*Madame Diane Lavallée et Monsieur Francois-Henri Lafarge demandent d'inscrire leur dissension au procès-verbal.*

2023-09-187



2023-09-188

## 5. TRÉSORERIE

### 5.1 Dépôt de la liste des décaissements et des déboursés au 30 aout 2023

Le directeur général et greffier-trésorier dépose journal des déboursés détaillant les paiements faits par chèque et par virements bancaires en date du 30 aout 2023.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser les paiements non encadrés par la politique de délégation de pouvoir.

Salaires incluant charges sociales	43 147.30 \$
Dépenses en prélèvement automatique (Hydro, Energir, etc.)	12 773.49 \$
Fournisseurs, autres dépenses	187 375.81 \$
Aide financière aux organismes	1 408.75 \$
Aide financière aux citoyens (loisirs, toilette, arbres)	300.00 \$
Aide financière aux investissements	- \$
Paiement d'emprunt	0.00 \$
Total des déboursés du mois	245 005.35 \$

Les 5 plus grandes dépenses excluant les salaires sont :

MRC Autray : Quoteparts	106 287.31 \$
ULINE : Tables à piquenique	18 355.91 \$
Les Excavations Michel Chartier Inc. : Bris aqueduc	12 626.99 \$
Entreprise B Champagne : Réparations pompes	7 720.57 \$
Nordikeau : Soutien professionnel mensuel	3 788.43 \$

Le maire demande le vote.

*Adopté à l'unanimité.*

### 5.2 Dépôt des comptes à payer au 12 septembre 2023

Le directeur général dépose l'état des comptes fournisseurs, soit les factures reçues, mais payables ultérieurement.

### 5.3 Dépôt de la liste des engagements au 12 septembre 2023

Le directeur général et greffier-trésorier, conformément à l'article 961.1 du Code municipal, a déposé la liste des engagements pris par tout employé municipal délégué par règlement, d'engager des fonds de la Municipalité. Cette liste comporte tous les engagements passés et présents qui n'ont pas été réalisés en date du 12 septembre 2023.

### 5.4 Rapport financier préliminaire au 30 aout 2023

Le directeur général dépose le rapport financier des activités de fonctionnement en date du 30 aout 2023, sujet à vérification à l'interne.

### 5.5 Subvention : Programme d'entretien des immeubles

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un règlement de soutien financier pour les bâtiments patrimoniaux.

CONSIDÉRANT QUE Le propriétaire a exécuté des travaux conformément au permis émis, notamment le remplacement de la toiture en tôle pliée.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser une aide financière maximale de 10 000\$ au bénéfice de Simon Raynaud (2340 rue du ruisseau) à la condition que la contribution de la Société d'Habitation du Québec soit versée. Si ce n'est pas le cas, l'aide financière sera réduite à 5000\$ conformément au règlement en vigueur.

*Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 62000 900 (Promotions).*

Le maire demande le vote.  
*Adopté à l'unanimité.*

### 5.6 Transfert des crédits

Reporté lors d'une prochaine séance.

### 5.7 Mandat archéologique : Centre multifonctionnel

CONSIDÉRANT QUE Le ministère de la Culture exige un avis de potentiel archéologique afin de statuer sur les mesures requises lors de travaux d'excavation.

CONSIDÉRANT QUE Les différents experts prévoient déjà l'obligation de mesures particulières lors des travaux d'excavation, selon les informations factuelles disponibles, notamment la présence des anciennes églises lors du carottage du sol intérieur.

CONSIDÉRANT QUE Les frais engagés seront remboursés majoritairement (prévision 70%) dans le cadre du PRACIM, si le projet de conversion de l'église se réalise.

CONSIDÉRANT QU' Il est avantageux pour l'échéancier de la municipalité de mandater la même firme pour l'avis de potentiel archéologique ainsi que les mesures qui seront proposées.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser une dépense maximale de 3760\$, plus les taxes applicables pour l'avis de potentiel archéologique auprès de la firme Patrimonia – Archéologie.

*Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 023 (immobilisation Centre multi).*

Le maire demande le vote.  
*Adopté à l'unanimité.*



5.8 Location de bureau: 2195 rue Principale (adresse pour la location)

Reporté lors d'une prochaine séance.

5.9 Logiciel de classement par intelligence artificielle

2023-09-191

CONSIDÉRANT QUE

La municipalité désire affecter son équipe municipale, lorsque possible, pour des services à valeur ajoutée à la population.

CONSIDÉRANT QUE

de nombreuses tâches répétitives n'ont pas de valeur ajoutée lorsque réalisées par un individu en comparaison d'un automate, notamment la réception et le classement des factures, correspondance, résultats de tests d'eau, etc.

CONSIDÉRANT QU'une

Application comportant une reconnaissance des caractères (texte) ainsi que l'analyse par intelligence artificielle est disponible et éprouvée sur le marché.

CONSIDÉRANT QUE

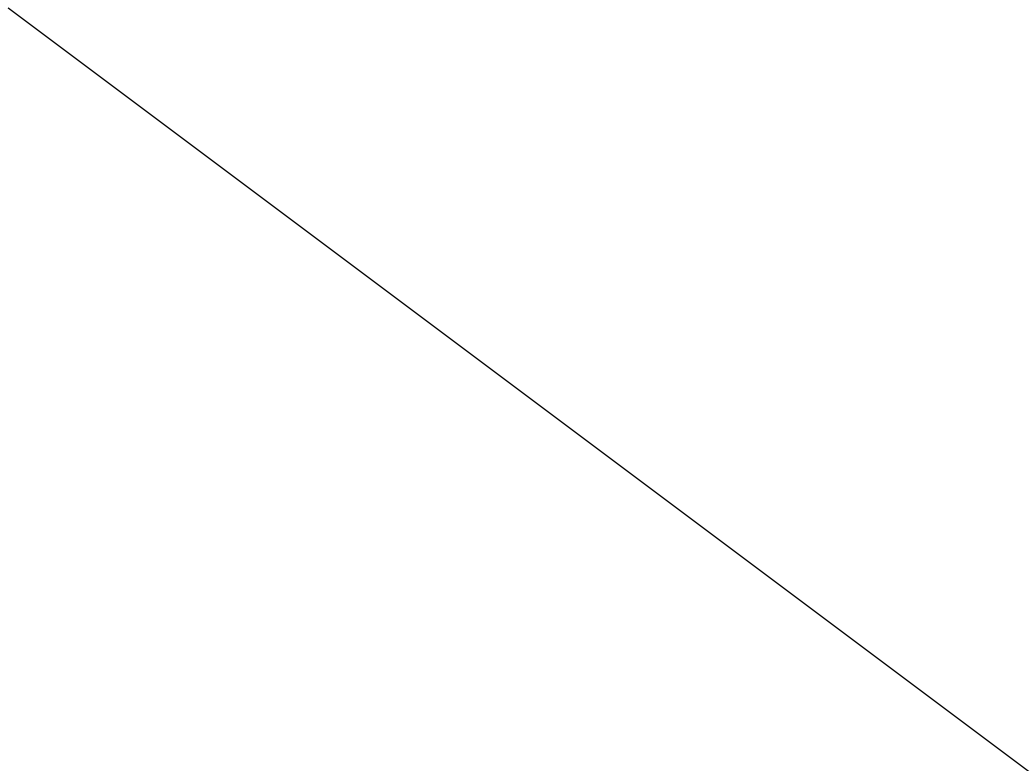
Les frais d'acquisition peuvent être assumés avec le budget actuel et les frais de maintien annuel de moins de 10 000\$ seront inférieurs aux frais en salaires autrement requis (prévision 16 000\$, charges sociales incluses).

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'autoriser une dépense maximale de 24 997.50\$, plus les taxes applicables auprès de Corium pour l'application Librex, incluant le plan de maintenance pour la première année.

*Cette dépense affectera le poste budgétaire 03 01000 008 (immobilisation – parc informatique) avec un transfert de crédit en provenance de 03 010000 011 (Immobilisation – bâtiment)*

Le maire demande le vote.  
*Adopté à la majorité.*

*Madame Diane Lavallée demande d'inscrire sa dissension au procès-verbal.*





2023-09-192

7

## 5.10 Activités de reconnaissances annuelles

CONSIDÉRANT QUE Selon le nouveau règlement de délégation, tout cadeau ou gratification doit être autorisé par résolution

CONSIDÉRANT QUE La municipalité trouve important de souligner l'apport de ses bénévoles et ses employés municipaux.

CONSIDÉRANT QUE L'état des finances municipales nécessite de revoir le fonctionnement passé.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par monsieur Benoit Desrochers d'autoriser une dépense maximale de 1175\$ pour l'ensemble des employés et 4400\$ pour l'ensemble des bénévoles. Les élus vont assumer le cout de leurs repas.

*Cette dépense affectera le poste budgétaire 02 11000 610 (Réception et activités publiques).*

*Le maire demande le vote.  
Adopté à la majorité.*

*Madame Diane Lavallée et Monsieur Francois-Henri Lafarge demandent d'inscrire leur dissension au procès-verbal.*

*Il y a deux interventions sur le sujet.*

## 6. RESSOURCES HUMAINES

### 6.1 Fin des contrats de travail saisonniers

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail à durée déterminée est venu à échéance.

Il est proposé par madame Josée Leclair et appuyé par monsieur Serge Perreault d'entériner la fin de contrat des employés saisonniers 05-108, 05-109, 05-127 et 05-132.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

2023-09-193



2023-09-194

### 6.2 Statut temporaire du poste de l'agente administrative

CONSIDÉRANT QUE le poste d'agente administrative est un nouveau poste créé afin de faire face au départ dans un contexte de réorganisation des effectifs municipaux.

CONSIDÉRANT QUE la convention collective en négociation n'a pas été complétée et la classification d'emploi est en cours de rédaction, le titre pouvant Ne pas représenter les tâches réelles.

CONSIDÉRANT QUE La période de probation d'un équivalent de 4 mois travaillés est toujours en cours mais se terminera avant la prochaine séance du Conseil municipal.

CONSIDÉRANT QUE La municipalité ne peut s'engager à maintenir l'emploi sans avoir complété l'analyse de ses besoins et arrimer celle-ci dans le contexte d'une convention collective confirmée.

Il est proposé par monsieur Serge Perreault et appuyé par madame Josée Leclair de confirmer que le poste d'agente administrative demeure de nature temporaire tel qu'annoncé lors de la résolution d'embauche **2023-06-118**.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

2023-09-195

### 6.3 Politique encadrant le travail étudiant

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité considère l'importance la contribution des étudiants à ses opérations;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité désire offrir un environnement optimal pour la réussite du cheminement scolaire de ses employés étudiants;

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité désire montrer l'exemple et inviter ses partenaires à agir en ce sens;

CONSIDÉRANT La démarche entreprise avec l'appui du Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) en ce sens.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur François-Henri Lafarge appuyée par monsieur Benoit Desrochers, d'adopter la politique de conciliation avec les études telles que déposée.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*



## 6.4 Politique de gestion du personnel-cadre de la municipalité – mise à jour

CONSIDÉRANT QUE	La Municipalité considère important de déterminer par écrit les modalités de gestion de son personnel-cadre.
CONSIDÉRANT QUE	La Municipalité désire offrir un environnement attractif pour ses cadres.
CONSIDÉRANT QU'	Une mise à jour est pertinente en ce qui concerne la contribution de l'employeur au fonds de retraite ainsi que la rémunération pour les périodes de garde, notamment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Josée Leclair appuyée par monsieur François-Henri Lafarge, d'adopter la politique de gestion du personnel cadre de la municipalité de Sainte-Élisabeth avec une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

*Il y a une intervention sur le sujet.*

## 7. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

### 7.1 Dépôt du rapport mensuel des permis

La direction générale dépose le rapport mensuel de l'urbanisme. Il y a eu 12 permis émis pour une valeur de 7 968 401,00\$ en aout et un total de 10 602 969,00\$ depuis le début d'année.

## 8. LOISIRS ET PARCS

### 8.1 Info : Fête des épouvantails

La population est invitée à s'inscrire jusqu'au 28 septembre via la plateforme en ligne ou par téléphone.

En famille, en groupe d'ami ou solo, venez décorer un épouvantail et le personnaliser! Un classique Bayollais, qui rend encore plus vivants notre village et nos rangs! L'activité est entièrement gratuite, un repas sera disponible sur place pour une somme de 1\$ par article.

Selon la température, les jeux d'eau et toilettes non chauffées seront fermés vers le 15 octobre.

Par ailleurs, le chalet des loisirs Roger Lefebvre restera accessible pour la toilette et la fontaine à eau, tous les jours de 7h à 22h. Le vestiaire est accessible sur réservation ou lors d'activités planifiées (par exemple, lorsque la patinoire sera en fonction).

*Il y a une intervention sur le sujet.*

### 8.2 Adoption plan d'action Municipalité Amie des Aînés

Une séance extraordinaire aura lieu dans les prochains jours pour l'adoption de ce plan d'action structurant pour la municipalité.



## 9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

### 9.1 Dépôt des rapports périodiques

#### ***Rapport des collectes résiduelles***

*Note : Les chiffres des mois précédents ont été corrigés dû à une erreur de manipulation du fournisseur.*

Mois	Collecte sélective t.m.	Ordures ménagères t.m.	Collecte putrescible Tm	Total t.m.	détournement
Janvier	10.18	32.30	2.24	45.57	27.25%
Février	7.89	25.95	1.82	36.27	26.77%
Mars	8.16	27.76	2.19	38.80	26.68%
Avril	9.64	34.75	4.93	50.07	29.10%
Mai	14.67	60.01	11.53	87.00	30.11%
Juin	9.96	34.57	7.49	52.76	33.07%
Juillet	10.88	36.77	9.15	57.65	34.74%
Août	9.76	37.22	13.91	61.86	38.26%

#### ***Rapport de l'eau***

*Note : Les chiffres des déversements précédents ont été corrigés dû à une erreur de manipulation. La consommation de Sainte-Geneviève-de-Berthier est indisponible, car une intervention du fournisseur sur le compteur d'eau est requise.*

Captation d'eau potable		38 833 m3
Distribution eau potable	Générale :	38 031 m3
	Sainte-Geneviève de Berthier	n/d
Traitement eaux usées		7743 m3
Déversement		0 minute sur
	6 évènements annuels + 3 jours débordement au champ minimum	3265 Minutes annuel



## 10. TRAVAUX PUBLICS

### 10.1 Octroi du contrat de déneigement des chemins

2023-09-197

CONSIDÉRANT QUE Un appel d'offres public a été réalisé et deux soumissionnaires conformes ont été reçus.

CONSIDÉRANT QUE Selon les différentes options offertes, l'option de 5 ans permet de stabiliser les tarifs à l'avantage de la municipalité.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault d'octroyer le contrat à René Vincent, pour l'option C : 5 années, pour le montant inscrit au bordereau de soumission.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

### 10.2 Octroi des contrats de déneigement des stationnements municipaux

2023-09-198

CONSIDÉRANT QU' Il faut rationaliser les dépenses et que limiter le temps additionnel est une façon significative supplémentaire.

CONSIDÉRANT QUE Face aux changements climatiques, les bordées de neige significative de plus de 4 pouces sont de plus en plus fréquentes.

CONSIDÉRANT QUE Les stationnements municipaux, à l'exception de la caserne de pompier et de la borne sèche à la rivière, ne nécessitent pas un déneigement irréprochable 24 h sur 24 h.

CONSIDÉRANT QU' Il y a plusieurs équipements de déneigement présent sur le territoire de la municipalité et qu'il pourrait être avantageux de prendre entente.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par madame Josée Leclair d'octroyer les contrats de déneigement suivant :

Les prix sont toutes taxes comprises.

	Caserne et borne sèche	Ancien centre communautaire	Hôtel de ville	Centre Primevère	Notre-Dame-de-Lourdes
Christian Lépine	8329,94 \$	3046,84 \$ Non retenue	n/a	n/a	n/a
Ferme Robi	n/a	n/a	2299,50 \$	5748,75 \$ Non retenue	n/a
Daniel Adam	n/a	n/a	n/a	n/a	1839,60 \$

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

### 10.3 Appel d'offres : Entretien ou démarrage de la patinoire municipale

- CONSIDÉRANT QUE Des intérêts ont été signalés pour l'entretien de la patinoire incluant le démarrage de celle-ci.
- CONSIDÉRANT QUE La dimension de la nouvelle patinoire sera de 85 pieds sur 150 pieds.
- CONSIDÉRANT QUE Les offres de bénévolat reçues seront utilisées afin de bonifier le niveau de service, mais sans être une contrainte.
- CONSIDÉRANT QUE À l'exception de l'équipement d'arrosage par boyau d'arrosage (modèle pompier), tout l'équipement doit être fourni par l'entrepreneur.

Il est proposé par monsieur Benoit Desrochers et appuyé par monsieur Serge Perreault de mandater la direction générale afin de procéder à un appel d'offres pour le démarrage et l'entretien de la patinoire.

En complément, les bénévoles qui souhaitent s'impliquer pour l'entretien léger sont invités à manifester leur intérêt à la directrice des loisirs.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

*Il y a une intervention sur le sujet.*

### 10.4 Renouveau du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (2024 à 2028)

2023-09-200

**Attendu que** les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028 ;

**Attendu que** le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme ;

**Attendu que** ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec ;

**Attendu que** malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets ;

**Attendu que** la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année ;

**Attendu que** la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) sont admissibles à ce programme ;

**Attendu** l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières ;



**Attendu que** la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités ;

**Attendu que** les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget ;

**Attendu que** les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite ;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur François-Henri Lafarge et appuyé par monsieur Serge Perreault demander aux gouvernements du Québec et du Canada

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028 ;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts ;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à nos députés, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

*Le maire demande le vote.  
Adopté à l'unanimité.*

## 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE

### 11.1 Dépôt des rapports périodiques

Le rapport mensuel pour le contrôleur canin est déposé. Il y a eu 4 interventions.

## 12. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

*Les conseillers font leur rapport de leurs interventions municipales.*

## 13. PÉRIODE DE QUESTIONS

*Il y a 10 interventions diverses.*

Il y avait 29 personnes présentes.



## 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare l'assemblée close à 21 h 30.

\_\_\_\_\_  
Louis Bérard, maire

\_\_\_\_\_  
David Paradis-Lapointe, directeur  
général et greffier-trésorier

Je, Louis Bérard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Louis Bérard, maire

